

Les enjeux du développement en Isère

I. L'Isère au cœur des flux migratoires de la faune

A cause de sa situation géographique, la région Rhône-Alpes joue un rôle très important dans les flux migratoires de la faune à travers l'arc alpin et plusieurs pays européens.

En effet, les massifs montagneux boisés et la vallée du Rhône constituent des axes de propagation d'importance majeure pour la faune européenne : la colonisation naturelle du lynx venant de Suisse, du loup venant d'Italie, les déplacements de bouquetins, de loutres, de grands rapaces (aigle royal, gypaète barbu...) témoignent du phénomène. On pourra citer d'autres exemples moins spectaculaires qui démontrent l'importance de l'arc alpin pour la préservation de la biodiversité (insectes, plantes, chauves-souris...).

Ainsi, si la région Rhône-Alpes garantit la libre circulation de la faune sur son territoire, elle assure la survie de la faune et de la flore alpines tout en permettant les échanges vers le sud et l'est de l'Europe. La coopération interdépartementale est donc indispensable pour rétablir les liaisons entre les massifs préalpins et pour la traversée de la vallée du Rhône en aval de Lyon.

Diverses directives, conventions internationales et programmes communautaires européens demandent à leurs membres, non seulement de délimiter des zones de protection pour la faune et la flore, mais également de veiller à maintenir et si possible à renforcer les connexions en réseaux des sites protégés. C'est le cas notamment :

- ▶ de la directive Oiseaux 79/409/CEE du 2 avril 1979 demandant de classer en Zone de Protection Spéciale (ZPS) les sites d'étapes de migration des oiseaux ;
- ▶ de la directive Habitats 92/43/CEE du 21 mai 1992 demandant de constituer un réseau cohérent de Zone Spéciale de Conservation (ZSC), sur la base des listes de milieux et d'espèces menacées précisés dans les annexes I et II, appelé "sites Natura 2000".
- ▶ ces sites ZSC formeront progressivement avec les ZPS le réseau Natura 2000 au niveau de l'Europe. On peut citer à titre d'exemple l'étang et la tourbière du Grand Lemps ;
- ▶ des conventions de Berne (du 19 septembre 1979), de Bonn (du 23 juin 1979) et de Ramsar (1971) visant globalement la protection de la faune, de la flore et de leurs biotopes ;
- ▶ de la stratégie européenne de conservation de la diversité biologique et paysagère (1995) qui définit dans son plan d'action 1996-2000 un programme de travail pour la constitution d'un réseau écologique paneuropéen.

